

TOUTES LES GÉNÉRATIONS DANS L'ENTREPRISE

Avec l'Europe, les acteurs du Val d'Oise s'engagent



OUTIL-AGES RH

Pour soutenir la compétitivité de l'entreprise

AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET PRÉVENTION DES SITUATIONS DE PÉNIBILITÉ

AUTODIAGNOSTIC

DÉMARCHE D'ÉVALUATION DES RISQUES	-	+
Analysez- vous les postes en fonction des indicateurs d'accidents de travail ou de maladie ?		
Utilisez-vous les travaux de branche pour connaître les risques spécifiques à votre secteur d'activité ?		
Utilisez-vous des observations directes sur le terrain, l'analyse des modes opératoires pour comprendre le travail des salarié(e)s ?		
Avez-vous associé les représentants du personnel à la mise en place du Document Unique de préventions des risques ?		
Avez-vous créé avec les salarié(e)s une dynamique autour de la mise en place du Document Unique pour connaître, comprendre et évaluer les situations de travail ?		
Avez-vous évalué les activités de votre entreprise par rapport aux 4 facteurs de pénibilité objectifs identifiés :		
■ Manutentions manuelles		
■ Exposition agents cancérogènes, chimiques		
■ Travail répétitif sous contrainte de temps,		
■ Horaires décalés		

MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN D' ACTIONS	-	+
Avez-vous mis en œuvre un programme annuel et global de prévention et d'amélioration des conditions de travail prenant en compte les aspects techniques, humains et organisationnels ?		
Avez-vous initié une réflexion sur l'organisation du travail afin de diminuer les contraintes temporelles, posturales et psychologiques ?		
Cherchez-vous à adapter les postes de travail en fonction des contraintes identifiées : port de charges lourdes, temps partiels morcelés, travail à la chaîne... ?		
Avez-vous identifié des parcours professionnels permettant aux salarié(e)s de changer de poste, de ne pas être exposés aux mêmes contraintes ?		
Avez-vous mis en place une procédure claire et complète relative aux prescriptions à respecter, aux conditions d'exécution des travaux, aux matériels et outillages à utiliser ?		
Mettez-vous à la disposition de vos salarié(e)s des équipements nécessaires à l'exécution de leurs tâches et conformes à la réglementation		
Avez-vous formé vos cadres à notifier des objectifs compatibles avec la qualification et l'organisation du travail ?		
Avez-vous organisé une formation pratique et appropriée en matière de sécurité pour vos salariés ?		
Proposez-vous des formations aux salarié(e)s en lien avec les risques identifiés ?		

MANAGEMENT DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL	-	+
Avez-vous un groupe de travail engagé sur une démarche d'amélioration continue de la santé et sécurité au travail ?		
Avez-vous formé les membres du CHSCT (Comité d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail) aux méthodes et procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail ?		
Intégrez-vous dans l'élaboration du plan de formation en concertation avec le CHSCT et le CE (comité d'entreprise) des formations pour prévenir les risques professionnels ?		
Avez-vous intégré les conditions de travail dès la conception et l'organisation des process et des postes de travail ?		
Avez-vous cherché à identifier et transformer certaines pratiques de collectifs de travail qui déplacent la pénibilité sur les plus jeunes ?		
Avez-vous couplé l'entretien de deuxième partie de carrière avec une visite de santé au travail pour anticiper les difficultés éventuelles de maintien en poste ?		
Avez-vous mis en place un suivi des connaissances scientifiques sur les pathologies dans le cadre par exemple d'un dialogue avec le service de santé au travail ?		
Avez-vous articulé la politique santé, compétences et rémunération pour pouvoir proposer des reconversions attractives ?		
Prenez-vous en compte dans l'amélioration des conditions de travail l'articulation vie professionnelle et vie personnelle ?		
Avez-vous un programme de promotion de la santé dans la durée : activités physiques, nutrition, addictions... ?		

CONDUITES D' ACTIONS CIBLÉES POUR LES PLUS DE 55 ANS



Avez-vous développé des coopérations entre le CHSCT et le service de santé au travail sur la question du vieillissement et la pénibilité au travail ?



L'organisation du travail permet-elle des marges de manœuvre pour que les salarié(e)s puissent s'appuyer sur leur expérience ?



Avez-vous anticipé et organisé les fins de carrière avec des dispositions collectives à partir des études de poste réalisées par votre service services de santé au travail ?



Avez-vous identifié avec votre service de santé au travail les salarié(e)s de plus de 55 ans qui sont réellement exposé(e)s à des situations de pénibilité ?



Avez-vous un historique des expositions aux risques des salarié(e)s tout au long du parcours professionnel pour pouvoir évaluer les risques différés ?



Proposez-vous des aménagements (horaire, durée, rythme ...) pour les salarié(e)s âgés qui en ont besoin lors par exemple de l'entretien de deuxième partie de carrière ?



Accompagnez-vous les salarié(e)s lorsqu'une reconversion est nécessaire dans validation des acquis de l'expérience et l'acquisition de nouvelles compétences par la formation ?

